

Montréal, le 25 mars 2024

Destinataire : À tous les Télédistributeurs et Télécommunicateurs

Expéditeur : Le centre d'excellence de Bell

Objet : Communiqué **024-03 – Délais de vérification d'une demande CLRSS**

Bonjour,

Bien que la mise en place de la *Politique réglementaire de télécom CRTC 2023-31* ne soit pas encore effective, Bell/Télébec entame la modification de certains processus internes afin de les conformer à celle-ci.

Ainsi, nous souhaitons vous présenter les changements au niveau des délais de vérification, des communiqués émis et du système DUSS qui seront apportés et dont la date effective sera le 2024-04-04.

#### Les délais de vérification

Tel que présenté dans la *Politique réglementaire de télécom CRTC 2023-31*, vous trouverez ci-dessous les délais pour chaque activité reliée au traitement d'une demande DUSS.

Activités	20 poteaux ou moins			De 21 à 50 poteaux			De 51 à 200 poteaux			201 poteaux et plus		
	Sans travaux	Avec travaux («Simple»)	Avec travaux («Complexé»)	Sans travaux	Avec travaux («Simple»)	Avec travaux («Complexé»)	Sans travaux	Avec travaux («Simple»)	Avec travaux («Complexé»)	Sans travaux	Avec travaux («Simple»)	Avec travaux («Complexé»)
Vérification administrative	5	5	5	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Vérification extérieure	10	10	10	20	20	20	50	50	50	90	90	90
Préparation 9032	N/A	10	15	N/A	15	15	N/A	15	15	N/A	15	15

#### Changements :

- La vérification initiale d'une demande est maintenant réparties en 2 activités :
  - La vérification administrative : correspond à la validation de la qualité administrative d'une demande (toutes les vérifications préalables à la vérification extérieure).
  - La vérification extérieure : correspond à la visite terrain (relevé) ainsi qu'à la mise à jour de la demande.
  - Préparation de la 9032 : correspond à la préparation de la 9032 à soumettre aux titulaires pour approbation lorsque requis.

#### Les communiqués émis

Les délais attribués à chaque activité sont basés sur le nombre de poteaux par demande et la présence de structure(s) avec travaux requis ainsi que la complexité de ces derniers. Par conséquent, voici les modifications apportées aux communiqués existants :

- COMM 10-05 – Délais pour demande mixtes (aériennes et souterraines) – **communiqué annulé (voir note 1)**.
- COMM 15-08 – Processus Méga Demande – **communiqué révisé, voir COMM 15-08 – Processus Méga demande\_Révision 2**.
- COMM 21-01 Révision 9 – Processus accès accéléré – **communiqué révisé, voir COMM 21-01 – Processus accès accéléré\_Révision 10 (voir note 2)**.
- COMM 22-02 – Gestion des statuts DUSS – **communiqué révisé, voir COMM 22-02 – Gestion des statuts DUSS\_Révision 1**.

Note 1 : Ce communiqué est annulé car les délais présentés sont erronés suite aux nouveaux délais prescrits présentées ci-dessus. Par contre, la méthode de conversion des puits d'accès en nombre de poteaux (où 1 puit d'accès équivaut à 4 poteaux) demeure. Ainsi, le délai de réponse d'une demande qui contient 17 poteaux et 1 puit d'accès correspond aux délais présentés dans la tranche «De 21 à 50 poteaux».

Note 2 : La révision 10 du communiqué 21-01 – *Processus accès accéléré* comporte 2 éléments :

- La modification des délais de vérification d'une demande en processus accès accéléré (en vertu du communiqué 024-03)
- Un nouvel allègement quant aux situations pour lesquelles un calcul de charge est requis. Veuillez consulter la section Document, point C du communiqué.

#### Le système DUSS

Trois nouvelles activités apparaîtront, via l'onglet «Frais & Suivi –Activité» :

- Vérification administrative
- Vérification extérieure
- Préparatoire de la 9032

Ces activités sont sous la responsabilité de Bell/Télébec. Il est possible pour les tiers de les consulter afin de connaître la date à laquelle la demande sera répondue.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec nous par courriel ou par téléphone : [centre.excellence@bell.ca](mailto:centre.excellence@bell.ca) / 1-833-525-7770.

Veuillez agréer Madame, Monsieur l'expression de nos sentiments distingués.

Le centre d'excellence de Bell